Exercice 2008 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Par délibération du 3 avril 2008, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Convention

- Convention de location du droit de chasse sur les terrains communaux à l'Association Communale de Chasse Agréée de Besançon -échéance 30 juin 2011- loyer annuel 700 € - forêts de Chailluz, Bregille et Planoise.

II - Contentieux

- Affaire BADSTUBER : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête introduite par Mme Piedad BADSTUBER le 25 juin 2008 tendant à contester le refus de la Ville de lui faire bénéficier d'une indemnisation pour perte d'emploi.
- Affaire MONTAYE et ANDRE : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite aux requêtes introduites par les sieurs MONTAYE et ANDRE le 24 juillet, visant à obtenir l'annulation d'un permis de construire accordé le 21 février 2008 à la SCI des Sapeurs pour la construction d'un immeuble à usage mixte d'activité et d'habitation situé 16 rue de Dole.
- Affaire MOUTTERLOS: Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête introduite par M. MOUTTERLOS le 30 mai 2008 sollicitant l'annulation d'une délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2006 relative à un bail emphytéotique d'un terrain consenti à l'Association AL FATH, ZAC La Fayette.
- Affaire BIGUENET : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête introduite par M. BIGUENET sollicitant l'annulation partielle de l'arrêté de permis de construire du 14 août 2007 accordé sur sa propriété sise 32 rue Francis Clerc. Le requérant demande l'annulation notamment des prescriptions financières de l'arrêté et des emplacements réservés institués sur sa parcelle.
- Affaire SOLLER: Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal Administratif suite à la requête introduite par Mme SOLLER le 16 juillet dernier sollicitant une indemnisation de son préjudice suite à une chute sur un trottoir verglacé. La requérante demande une indemnisation d'un montant de 22 000 €.
- Affaire BERSOT : Défense des intérêts de la Ville devant le Tribunal de Grande Instance suite à la requête introduite par l'Agence BERSOT le 30 juillet dernier consécutivement à l'acquisition amiable par la collectivité d'un bien sis 7 bis rue Léo Lagrange. La requérante demande la condamnation de la collectivité au versement de ses frais de négociation soit 18 000 €.

III - Don

- Don Roland BOUHERET

Claude BOUHERET, frère de l'Architecte et Ecrivain Roland BOUHERET (1930-1995) fait don à la Ville de dossiers d'architecte, de manuscrits littéraires, et de la correspondance de l'auteur avec des écrivains et des artistes.

Roland BOUHERET est né à Morteau et a été formé à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris et à l'Ecole d'Architecture de Nancy. Il a été professeur à l'Ecole des Beaux-Arts de Besançon de 1961 à 1995 où il a enseigné l'histoire de l'art et des civilisations. Il a été l'architecte de plusieurs projets (Eglise Saint-Pierre de Pontarlier, aménagement du Château Pertusier à Morteau…). Il a publié plusieurs recueils de poèmes.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce bilan.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 3 octobre 2008.